

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET À RÉGULER LA CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER - (N° 698)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 43

présenté par
Mme Bellay et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 14, supprimer les mots :

« de la personne morale contrôlée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.